

BRÈVE DU GRAND OUEST

INTERVIEW DE PIERRE-LUC L'HERMITE



Quel est ton parcours ?

« Je me suis orienté vers l'ostéopathie un peu par hasard. A la base, j'étais un sportif et j'envisageais plutôt une carrière dans le sport.

A la fin de mes études, je souhaitais effectuer un DU d'anatomie mais ce dernier était complet. Je me suis orienté vers le DU de droit médical à la place car j'avais du temps et je me suis dit que cela pourrait enrichir ma culture générale.

A mon entrée dans le DU, j'ai été frappé par l'ostracisme des médecins dont j'ai été la cible. Cela a été un catalyseur de motivation pour moi. A la fin de mon DU, j'ai donc eu la chance d'avoir une lettre de recommandation pour aller en Master et c'est ainsi que je me suis retrouvé en Doctorat plus tard.

Lors de mes études, j'ai voulu profiter de mon statut d'ostéopathe et de mon point de vue de professionnel pour nourrir ma recherche en droit. C'est pourquoi j'ai consacré mon mémoire et ma thèse à l'ostéopathie.

Désormais je suis un juriste à part entière. J'exerce et j'enseigne le droit médical. Mes connaissances transversales m'ont permis d'écrire deux livres et je planche actuellement sur un troisième.

Bien que juriste, je reste néanmoins un ostéopathe qui aime son métier et qui le pratique en libéral. J'aime ce que je fais et je considère que cela est aussi une aide pour garder le contact avec le réel. »

Sur le plan juridique, quel constat dresses-tu de la situation actuelle de l'ostéopathie ?

« Il y a des points forts. Nous avons un titre protégé par une Loi, ce n'est pas rien. Cela nous permet d'exercer légalement et nous accorde beaucoup de liberté dans notre art.

N'étant pas professionnel de santé, nous ne sommes pas soumis à certaines contraintes qu'impose le Code de Santé Publique. Ce n'est pas forcément qu'un point fort, mais tout de même, cela nous assure une certaine indépendance.



Pierre-Luc L'Hermite Ostéopathe, Docteur en droit, attaché à l'institut de recherche France ostéo, Membre associé de l'Institut Maurice Hauriou

PAR PIERRE-ADRIEN LIOT

Il y a manifestement des points faibles.

D'abord, les restrictions d'actes issus du décret de 2007, notamment sur les manipulations cervicales, qui instaurent de manière implicite une différence entre les ostéopathes médecins et non-médecins. A vrai dire, cet article insinue que le médecin dispose des compétences nécessaires à diagnostiquer les facteurs de risque qu'impose la manipulation cervicale et pas l'ostéopathe.

Pour ce qui est des touchers pelviens, étant interdits, ils ne sont plus intégrés dans la formation et leur pratique tend à s'oublier. Puisqu'ils sont interdits et non enseignés, cela instaure une insécurité juridique réelle pour le praticien de les pratiquer.

Nous pouvons aussi considérer que l'absence d'un Diplôme d'Etat pose un souci de reconnaissance. Bien que cela ne soit pas un souci fonctionnel, il s'agit souvent d'un argument utilisé par nos détracteurs pour nous décrédibiliser.

Il en va de même de l'absence de formation obligatoire des enseignants. La réglementation impose uniquement cinq années d'expérience pour pouvoir enseigner. Or, nous savons aujourd'hui que la pédagogie est une science qui s'apprend et non une compétence innée.

Pour finir, je parlerai de la déontologie. Il y a des tentatives et des efforts de la part de la profession. Nous savons aujourd'hui qu'une norme AFNOR est en cours de rédaction sur le sujet. C'est un bon début mais à terme, c'est d'une déontologie opposable dont nous avons besoin. Ce processus est donc encore en cours d'élaboration. »

En tant que professionnel, es-tu satisfait du cadre légal de ta pratique ?

« Non.

Nous sommes une profession encore au début de sa construction. Cet état nous inflige une stigmatisation importante, notamment pour l'intégration universitaire des ostéopathes à compétence équivalente. Il en va de même dans les autres structures officielles. Nous sommes face à des oppositions de principe qui pointent systématiquement nos faiblesses pour légitimer notre discrimination.

Dans le droit national, notamment dans l'arrêté du 12 décembre, l'ostéopathie est reconnue comme étant du domaine de la santé et non du bien-être ou du confort.

Si l'ostéopathie relève de la santé, alors y mettre un frein, c'est aussi mettre les patients sur le bas-côté.

Je suis aussi très sensible sur la question de l'accès à la santé et donc de l'accès à l'ostéopathie. Je reconnais volontiers qu'il y a un tabou dans notre profession sur ce thème et j'aimerais un débat apaisé sur la question. Car aujourd'hui, afin de permettre à ceux qui n'ont pas les moyens de financer leurs soins ostéopathiques, des associations solidaires se sont créées. Cependant, il ne s'agit pas d'une solution durable et complète. Le bénévolat a ses limites. Je trouve cette solution insatisfaisante car elle ne suffit pas à combler un service à la charge de l'Etat. »



A l'avenir, penses-tu que l'intégration dans le Code de Santé Publique permettrait d'améliorer la situation de l'ostéopathie en France ?

« Plutôt oui, mais sous conditions. C'est une question éminemment politique.

Il y a plusieurs options et je souhaite exposer sans prendre position :

Nous pouvons garder la sécurité d'un statut en dehors du Code de Santé Publique pour la tranquillité juridique. Cependant, cela nous impose une stigmatisation juridique vis-à-vis d'un droit, ce dernier étant volontiers rédigé pour les professionnels de santé.

Nous pouvons intégrer le Code de Santé Publique :

- En tant que professionnel médical
A vrai dire, la réglementation actuelle est rédigée dans la même philosophie que celle des professions médicales. Nous pouvons d'ailleurs noter la ressemblance avec les sages-femmes.

- En tant qu'auxiliaire médical
J'observe une gradation de la médicalité des auxiliaires médicaux. Le système de santé tend à transversaliser les relations entre professionnels médicaux et les auxiliaires médicaux. Cependant, je trouve à titre personnel que cette option représente un danger pour notre profession.

A chaque modification de la réglementation, ces derniers augmentent leur champ de compétences. Nous sommes de moins en moins dans un système qui définit le médecin comme un professionnel déléguant sa compétence à un auxiliaire.

Certains auxiliaires disposent d'autorisations diagnostiques, de missions de contrôle médical ou encore d'autorisations de prescription.

Je tiens cependant à éclaircir un point ; le remboursement par la Sécurité Sociale ne dépend pas de notre statut de professionnel de santé.

Souvent, il s'agit de deux sujets qui s'entrecroisent et qui suscitent le débat alors qu'ils sont complètement dissociés. »



PAR PIERRE-ADRIEN LIOT

Pour toi, un Ordre pour les ostéopathes : Bonne ou mauvaise idée ?

« Encore une question éminemment politique. Tout d'abord, il y a souvent un amalgame important entre Ordre et applicabilité de la déontologie.

A vrai dire, la question de la déontologie peut se régler par simple décret qui rendrait opposable un Code de déontologie. L'Ordre n'est donc pas nécessaire pour faire appliquer un Code de déontologie.

A ce jour, j'observe que les professionnels de santé ne sont pas ravis de leur Ordre ; ce serait plutôt l'inverse. J'observe aussi que la Cour des Comptes n'est pas non plus satisfaite de la gestion des Ordres professionnels.

Pour ma part, je considère que la justice entre pairs n'est pas efficace et laisse la place à de nombreux conflits d'intérêts, de dérives et représentant un danger.

Je considère aussi que la pluralité des interlocuteurs professionnels est saine pour le bon fonctionnement politique. En matière de politique, je suis plutôt partisan du pluralisme.

L'adhésion obligatoire est aussi une notion qui me dérange. Je pense que la non-adhésion peut être un curseur de l'opinion professionnelle et qu'il est sain de garder cette liberté.

Par conséquent, pourquoi pas un Ordre ou une autorité, si cette dernière n'est ni un tribunal, ni le seul interlocuteur politique et bien sûr si l'adhésion n'y est pas obligatoire. C'est-à-dire, si nous sortons du modèle des professionnels de santé. »



Initiative normande

MARCO GABUTTI - OSTEOPATHE

C'est durant les premières semaines de confinement que le projet Kookie est né. L'idée de départ était de faire le point sur l'évolution spontanée des déformations crâniennes, car le sujet fait débat depuis la parution des recommandations de la HAS. Marco contacte Gianni Marangelli, l'unique ostéopathe ayant participé au groupe de travail de la HAS, afin de travailler ensemble sur un webinaire qui ferait le point sur la question en se basant sur la littérature.

De proche en proche naît l'idée d'une série consacrée à la prévention et la prise en charge des déformations crâniennes, avec des invités reconnus pour leur expertise dans chacun des domaines abordés.

La série est très bien accueillie par les professionnels qui apprécient à la fois le concis, référencé et actualisé des épisodes, tout comme le format agréable et original mettant en valeur le contenu.

Une deuxième saison autour de la petite enfance vient confirmer la volonté de poursuivre le projet et l'inscrire dans la durée.

La troisième saison, actuellement en cours, traite de la recherche en ostéopathie afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de découvrir ce qui se fait dans les « labos » de la profession, que ce soit en France, en Suisse, au Royaume-Uni et au Canada et se familiariser avec les nombreuses méthodes de recherche susceptibles d'éclairer notre pratique.

LA SOLIDARITE DES OSTEOPATHES EN NORMANDIE

Corp'Ostéo Caen

ANTENNE REGIONALE SOLIDAIRE

Corp'Ostéo est une association parisienne avec une antenne sur Caen et Nancy. Le lieu d'exercice de l'antenne de Caen est le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) d'Hérouville Saint-Clair.

L'antenne fonctionne sur des demi-journées de quatre consultations à quatre mains en binôme mixte, une fois par mois.

Le secrétariat est assuré par l'équipe du CADA de France Terre d'Asile. L'association assure une rotation des binômes pour permettre un meilleur suivi des patients et un accompagnement des bénévoles entrants.

Au moins une fois par an, Corp'Ostéo Caen organise un rassemblement des bénévoles convivial pour renforcer les liens inter-ostéo de l'équipe.

A ce jour, l'antenne a effectué 68 consultations auprès des demandeurs d'asile. Des hommes, des femmes, des femmes enceintes, des enfants et des bébés qui fuient leur pays pour leur sécurité.

L'antenne a pour projet de développer ses interventions et augmenter son équipe de soignants. Corp'Ostéo recherche donc des ostéopathes normands, quelle que soit leur expérience, qui désireraient s'investir.

Contact : Mathilde Lacroix - 06 64 30 82 22



.CORP'OSTÉO.

Association solidaire et sociale d'ostéopathes



Réunion de l'antenne Caen avec la direction du CADA d'Hérouville Saint-Clair

SOLIDARITE

Portrait de Mathilde Lacroix

RESPONSABLE DE L'ANTENNE CORP'OSTEO CAEN

Mathilde Lacroix est ostéopathe de formation parisienne depuis 2014.

Après ses études, elle s'investit via les MEP dans un projet humanitaire en Inde pendant 6 mois avant de rentrer effectuer des remplacements en France métropolitaine.

Elle s'installe dans le Calvados en 2016 et projette d'y effectuer un investissement solidaire auprès des publics défavorisés.

A la suite d'un appel à candidature, elle ouvre l'antenne de Corp'Ostéo en 2019 avec Pierre-Adrien Liot.

Elle est vite rejointe par Charlotte Rivet et Florian Colson pour ouvrir une permanence mensuelle au sein du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) d'Hérouville saint clair.

Cette permanence est placée sous la supervision d'Isabelle Cousin, la directrice du CADA.



Contre la Covid, la prévention en avant !

L'UNAPL (dont le SFDO est membre actif) en concertation avec les professionnels libéraux de la santé, ainsi que l'U2P (Fédération des entreprises de proximité), a décidé de s'associer à la démarche visant à développer des actions de prévention contre la Covid-19.

Il s'agit notamment d'éviter à tout prix un troisième confinement et de permettre la poursuite des activités économiques tout en garantissant la santé des Français.

Nous sommes heureux de pouvoir être associés à cette initiative en ayant participé à la table ronde du 18 janvier dernier.

ENSEMBLE PRÉVENTION COVID

JE SIGNE LA PÉTITION

Contre la Covid-19, misons sur la prévention !

www.ensemblepreventioncovid.fr

NOS ADHERENTS AU PREMIER PLAN – ANTHONY LUCE

ANTHONY LUCE, OSTEOPATHE A CHERBOURG

« J'ai 28 ans et je suis ostéopathe et adhérent au SFDO depuis 2018. Je ne me suis pas directement orienté vers l'ostéopathie à la suite de mon bac S.

Je voulais d'abord passer par la filière kiné, mais après une année de « prépa », j'étais dégoûté par le système du concours.

En parallèle de ma « prépa », je travaillais en tant que brancardier dans un hôpital à Cherbourg et j'ai adoré le contact avec les patients.

Pouvoir discuter avec eux, les aider, les accompagner et parfois les rassurer. Comme j'étais un peu perdu à ce moment-là de ma vie, je me suis dit que je pouvais entrer en fac de psychologie pour retrouver cet esprit d'écoute et d'empathie.

J'ai donc validé une License de Psychologie à Caen avant d'entendre parler d'une école d'ostéopathie en formation initiale qui s'ouvrait à Rennes.

C'est à ce moment-là que j'ai renoué avec mes premières amours et que j'ai entrepris le cursus d'ostéopathe.

Pour ce faire, il a fallu que je contracte un prêt étudiant assez important que je continuerai à rembourser jusqu'en 2023.

Ce prêt est une sorte de pression permanente qui m'oblige à devoir me donner à 100% dans mes études et dans mon métier. J'en tire une source de motivation, même si je garde à l'esprit que je n'ai pas le droit à l'erreur.

A la fin de mes études, je suis retourné à Cherbourg, ville de ma naissance où m'attendait ma femme et ma famille. J'ai commencé l'ostéopathie en faisant du domicile. J'ai eu ensuite une proposition d'installation à mi-temps dans un petit cabinet de centre-ville.

Cela a duré presque un an avant de voir se présenter à moi une occasion de m'installer dans une maison de santé à plein temps à Equeurdreville.

Aujourd'hui je travaille avec un tissu de collègues et de confrères accueillants, en toute sérénité. Je me forme régulièrement.

J'ai commencé par une formation spécifique sur les manipulations cervicales en levier mineur.

Par la suite, j'ai effectué une formation sur la manipulation des nerfs périphériques, sur le suivi des femmes enceintes et sur la manipulation des vaisseaux sanguins au sein de mon établissement de formation à Rennes.

Plus récemment, j'ai fait la formation ostéo bébé sur les trois niveaux.

J'aimerais aussi creuser la posturologie, la biodynamique et l'ostéopathie du sport.

Pour ce qui est de l'avenir de la profession, je suis confiant mais vigilant. Il y a de plus en plus de patients et les professionnels de santé sont de plus en plus ouverts à travailler avec nous. Je ne ressens pas encore la concurrence avec mes confrères ; c'est plutôt l'inverse, une bonne ambiance conviviale.

Par contre, je scrute avec attention l'évolution de la démographie. »



Le SFDO à l'UNAPL

Le SFDO est membre actif de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), fédération qui regroupe les syndicats représentatifs des professions de santé, des professions du droit et des professions des techniques et du cadre de vie. Cette fédération dispose de sections locales organisées dans les régions et les départements de France.

Par conséquent, il est naturel pour nos représentants régionaux de se rapprocher des UNAPL de leur région pour y représenter les ostéopathes.

Vos représentants vous livreront les avancées des relations avec leur UNAPL dans cette brève afin de vous tenir informés de ce qu'il se passe près de chez vous.

Au sein de la Normandie et de la Bretagne, les UNAPL fonctionnent sur le modèle des Maisons de Professions Libérales (MPL) qui regroupent l'UNAPL de la région (pour la représentation politique), l'ARAPL de la région (une AGA), l'ORRIFPL de la région (pour la formation).

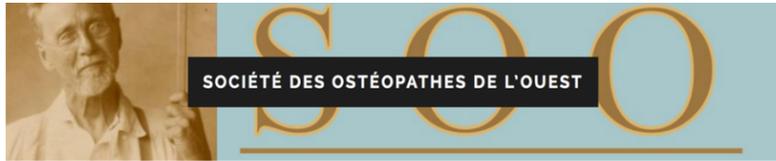
Un bulletin spécial sur votre UNAPL vous sera transmis entre chaque brève pour mieux appréhender les services et les fonctions de ces structures.

Le 12 janvier dernier, le SFDO Normandie a eu l'occasion de rencontrer les dirigeants de la MPL Normandie afin d'établir un calendrier d'actions conjointes dans la région Normandie.

Le 19 février dernier, le SFDO Bretagne a quant à lui eu l'occasion de rencontrer les dirigeants de la MPL de Bretagne pour mettre en place les mêmes dispositifs.

Dans un premier temps, ces rencontres nous permettent de vous annoncer que désormais le SFDO dispose de plusieurs locaux près de chez vous. Cela nous permettra d'organiser des rassemblements d'ostéopathes plus facilement et plus efficacement. C'est un premier pas !

La Société des Ostéopathes de l'Ouest (SOO) fait peau neuve !



« Le 2 décembre 2000 : première réunion de la SOO. Ce ne fut certes pas le soleil d'Austerlitz, mais après des mois de contacts et d'efforts, encouragés par les responsables de l'AFDO (devenus SFDO) et de l'UFOF (devenus ODF), stimulés et aidés par le bureau national du ROF, une réunion scientifique rassemblait pour la première fois en Bretagne des ostéopathes du Grand Ouest, issus d'écoles différentes et appartenant à des associations socio-professionnelles différentes et souvent rivales. D'entrée le ton était mis sur la convivialité, la confraternité et l'amitié. » Tels sont les mots du premier Président de la SOO, André Loiseau.

Cette association, principalement bretonne continue en 2021 d'avoir l'ambition d'organiser des réunions scientifiques, des formations pratiques et des rassemblements conviviaux centrés sur l'ostéopathie et localisés dans le Grand Ouest. Lors de sa dernière Assemblée Générale, la SOO a changé sa direction et un nouveau bureau s'est constitué avec l'ambition de faire perdurer cette tradition transrégionale et inter-associative.

Cette rubrique leur sera dédiée pour annoncer leurs événements et pour transmettre leurs actualités. En attendant la suite, nous sommes heureux de vous présenter le nouveau bureau de la SOO :

- Philippe Le Mentec (Président)
- Pierre-Adrien Liot (Vice-Président)
- Cécile Manach (Trésorière) / Alexandra Hashish (Trésorière adjointe)
- Romain Masson (Secrétaire) / Nathalie Martineau (Secrétaire adjointe)

Ouverture d'une permanence animée par vos représentants régionaux

Le SFDO dispose désormais de représentants dans la région Normandie et Bretagne afin de pouvoir animer les sections qui y sont associées.

En Normandie, le Conseil d'Administration a nommé **Pierre-Adrien Liot**, ostéopathe à Cherbourg et à Caen. Pour la Bretagne il s'agit de **Pierre-Yves Poitevin**, ostéopathe à Plomelin.

Vous pouvez retrouver la liste des représentants régionaux du syndicat sur son site internet : <https://www.osteopathe-syndicat.fr/syndicat-osteopathe-representants-regionaux>

Conscients que nos deux régions sont cousines et disposent d'une proximité géographique pouvant intéresser les adhérents bretons et normands, vos représentants ont décidé de rédiger ensemble cette brève Grand Ouest pour vous informer de ce qui se déroule proche de chez vous.

Lorsque le contexte le permettra, nous espérons pouvoir organiser une réunion régionale dans les villes de :

- Quimper
- Brest
- Rennes
- Cherbourg
- Caen
- Rouen

En attendant que les rassemblements physiques soient permis, vos représentants vont ouvrir une permanence mensuelle en visioconférence pour le Grand Ouest. Nous sommes heureux de vous annoncer que chaque premier mercredi du mois, un lien vers une réunion ZOOM vous sera transmis pour venir discuter, débattre, informer et poser des questions à vos représentants régionaux.

Nous lancerons cette initiative le mois prochain et si cela vous convient, nous tenterons de la renouveler les mois qui suivront.

Ouverture de la permanence le Mercredi 7 avril 2021 de 19h à 20h30.

LA FAQ REGIONALE

Cette rubrique est destinée à compiler les questions qui reviennent le plus et que nous avons reçues entre deux brèves.

- Les ostéopathes ont-ils accès à la vaccination réservée aux professionnels de santé ?

Oui, "les professions à « usage de titre » reconnues par diverses lois non codifiées (ostéopathes, chiropracteurs, psychothérapeutes, psychologues) peuvent être vaccinées." Pour trouver un lieu de vaccination : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>

- En tant qu'ostéopathe exclusif, puis-je travailler dans une maison de santé ?

Oui, si et seulement si vous faites partie du projet de santé voté par les membres de la maison de santé. En cas de problème dans vos démarches, contactez votre représentant régional.